

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

C.969.M.532.1931.VII.

Communiqué au Conseil
et aux Membres de
la Société.

Paris, le 10 décembre 1931.

APPEL DU GOUVERNEMENT CHINOIS EN VERTU DE L'ARTICLE 11 DU PACTE.

Note du Secrétaire général.

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer au Conseil la lettre suivante qu'il vient de recevoir du Représentant de la Chine.

Paris, le 10 décembre 1931.

réf./160

Monsieur le Secrétaire général,

Je viens de recevoir de Nankin les rapports ci-après que je vous prie de bien vouloir porter immédiatement à la connaissance des Membres du Conseil :

1. Le 9 décembre, à 11 h. 30, huit avions japonais, volant le long de la ligne Kou-Pang-Tsé - Yinkéou, ont lancé vingt-et-une bombes sur le village de Tchang-Tchia-Toun et sept bombes sur la gare de Tawa. Au cours du raid, les avions japonais ont également tiré à la mitrailleuse.

2. Le même jour, à 11 h. 20, deux avions japonais ont effectué une reconnaissance sur Tchintchéou et ont survolé le bâtiment de l'Administration provinciale pendant une demi-heure. A 12 h. 05, trois avions japonais ont à nouveau survolé Tchintchéou à une altitude extrêmement faible, à environ dix pieds seulement des toits.

3. Le 7 décembre, les Japonais ont commencé à construire un aéroport à Ma-Tchia-Kou, à l'est de Kharbine.

(signé) SAO-KE ALFRED SEE.